

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DECHANTELOUP-LES-VIGNES
78570

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION : 1 juin 2023

DATE D’AFFICHAGE : 1 juin 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 33

Présents : 23

Votants : 28

L’an deux mille vingt-trois, le neuf juin, le Conseil municipal de Chanteloup-les-Vignes, légalement convoqué le premier juin deux mille vingt-trois, s’est réuni en salle du conseil en mairie à 20h00, sous la Présidence du Maire, Madame Catherine ARENOU.

Étaient présents :

Mme ARENOU, M. LONGEAULT, Mme CHIARETTO, M. BONNEAU, Mme BATHILY, M. BOUCHELLA, Mme ABLOUH, M. GAILLARD, Mme. BELHADJ-ADDA, Maires – Adjoints,
Mme CHERGUI, M. GOURVENEC, Mme CHARLOT, M. DUBOIS, Mme. CHATELAIN, M. BRENOT,
M. LIAÛUI, Mme RAKOTOMALALA, M. AZIMI, Mme. DUBOIS, M. FOURE, Mme. KHARJA, M.
FARIGOULE, Mme AZDAD, Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

M. GAYDOUK	(Procuration à M. LONGEAULT)
Mme BOUKANDOURA	(Procuration à M. GAILLARD)
Mme. BIGLIONE	(Procuration à Mme. ARENOU)
Mme SIRAS	(Procuration à M. FARIGOULE)
M. ODIRA	(Procuration à Mme. KHARJA)

Absents excusés :

M. CAMARA
M. ALIMI
M. MARCIN
M. HILALI
Mme. LARABI

DENOMINATION DE LA SENTE « SENTE ARTHUR RIMBAUD »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en son article L2121-29,

CONSIDERANT qu’il convient de dénommer la sente située devant l’école **le Arthur RIMBAUD (entre la rue des Serpentes et la rue des Feucherets)**, qui ne porte pas de nom actuellement.

ENTENDU l'exposé de Monsieur Pierre GAILLARD, Adjoint au Maire délégué à l'Urbanisme et au Développement économique ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité.

DECIDE de nommer la sente située devant l'école Arthur RIMBAUD, entre la rue des Serpentes et la rue des Feucherets, « sente Arthur RIMBAUD ».

Chanteloup-les-Vignes, le treize juin deux mille vingt-trois

Pour le Maire et par délégation,
Le Premier Maire-adjoint



François LONGEAULT

Délibération certifiée exécutoire de par :

- l'affichage le :
- la transmission à la Sous-Préfecture le :

Accusé de réception en préfecture
078-217801380-20230613-2023-DEL-39-DE
Date de réception préfecture : 15/06/2023